

MAIRIE DE  
St-PIERRE-de-CHARTREUSE  
26 NOV. 2015  
"COURRIER ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le Neuf Novembre**  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 04/11/2015  
Secrétaire de séance : Claire RENAUDIN

**PRESENTS :** Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,  
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,  
Stéphane GUSMEROLI, Olivier MOLLARET

**POUVOIRS :** Benoit LAVAL à Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT à Yves GUERPILLON, Patrice  
POULET à Philippe BOCHARD.

---

**OBJET : FONCIER : Signature d'une convention de portage avec l'EPFL de Savoie – Salle St Michel à St Hugues**

---

Rapporteur : Yves GUERPILLON

**EXPOSE :**

La commune a signé une convention de portage avec l'EPFL du Dauphiné concernant l'acquisition d'une salle située à St Hugues (salle St Michel) en date du 05 avril 2011 pour une durée de 4 ans, celle-ci ayant fait l'objet d'une prolongation d'une année supplémentaire.

Dans le cadre de la procédure d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'EPFL de Savoie, ce dernier a procédé au rachat de ce tènement en 2015.

Il convient donc de signer une nouvelle convention de portage pour ce bien immobilier avec l'EPFL de Savoie.

**PROPOSITION :**

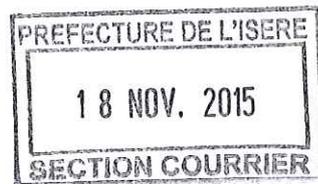
Il est proposé au conseil municipal de passer une convention de mise en réserve foncière avec l'EPFL de Savoie pour la salle St Michel située à St Hugues – cadastré AM 92-364, pour une durée de trois ans, les frais de portage se montant à 1.5% HT par an.

**DECISION :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- De demander à l'EPFL de Savoie la mise en réserve foncière de la salle St Michel située à St Hugues - cadastré AM 92-364, pour une durée de trois ans, les frais de portage s'élevant à 1.5% HT par an.
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de portage correspondante.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt en Préfecture, sa publication  
ou notification le 16/11/2015

Le Maire, Yves GUERPILLON

